



Motifs de la décision

Arrêté ministériel de prescriptions générales applicables aux installations soumises à enregistrement sous la rubrique 2560

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 22 février au 14 mars 2013 inclus, trois observations ont été déposées.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public pour les raisons suivantes :

- .deux sont favorables au projet
- la troisième demande l'harmonisation avec l'arrêté de prescriptions générales déclaration. Cet arrêté est en cours de modification et sera harmonisé avec l'arrêté d'enregistrement.